

<https://college-jean-moulin-villefranche.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article572>



# Organisation de la fin d'année

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 17 juin 2019

---

Copyright © Collège Jean MOULIN Villefranche sur Saone - Tous droits

réservés

---

Nous vous informons du calendrier de la fin d'année :

L'aide aux devoirs inscrite à l'emploi du temps prendra fin le vendredi 21 juin 2019

Le collège n'accueillera pas les élèves le mercredi 26 juin, le jeudi 27 juin et le vendredi 28 juin 2019, en raison de la préparation des salles et de la passation des épreuves du brevet des collèges.

### **Classes de 3ème :**

- Les élèves suivent leur emploi du temps jusqu'au jeudi 20 juin 17h30.
- A partir du vendredi 21 juin et jusqu'au mardi 25 Juin, l'emploi du temps est réorganisé autour de séances de révision du brevet sont organisées de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.
- Les élèves demi-pensionnaires inscrits les jeudis et/ou vendredis souhaitant prendre leur repas au collège les 27 et/ou 28 juin, jours du Brevet, doivent s'inscrire à l'intendance avant le mercredi 19 juin 2018.
- De même, les élèves externes qui souhaitent prendre leur repas au collège ces jours-là devront s'inscrire à l'intendance avant le mercredi 19 juin (le prix du repas sera de 4,90 € à régler lors du passage à la cantine par chèque).

### **Pour toutes les classes :**

- Arrêt des cours du mardi 25 juin après la classe au vendredi 28 juin 2019 inclus.
- Les élèves seront ensuite accueillis du lundi 1 juillet au vendredi 5 juillet 2019.  
Merci de remplir le coupon ci-dessous.
- L'accueil des élèves se fera :
  - o De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le lundi, le mardi, jeudi et vendredi.
  - o De 9h00 à 12h00 le mercredi
- Les élèves demi-pensionnaires désirant prendre leur repas au collège ces jours-là devront s'inscrire auprès de l'intendance avant le mercredi 19 juin 2019.

### **En cas de départ anticipé, exceptionnel, des élèves :**

Il est obligatoire d'adresser un courrier à Monsieur le Principal justifiant l'absence de votre enfant et de rendre la fiche de réinscription et les manuels scolaires.

### **Manuels scolaires et fiches de réinscription :**

Les manuels scolaires seront rendus exclusivement au jour et à la date indiqués par le professeur principal.  
La fiche de réinscription pour la rentrée 2019 sera rapportée au professeur principal, complétée et signée par les parents avant le mercredi 19 Juin.